



# LE SOIR

## télécoms

mardi 3 octobre 2006

**Santé**

## Signaux d'alarme pour les mobiles

**Sommes-nous les cobayes de la téléphonie mobile ? Le lien entre l'exposition à des antennes-relais et l'augmentation du risque de cancer est établi. Un nouveau site internet présente ces études.**

SCHOUNE, CHRISTOPHE

**L**es micro-ondes pulsées peuvent nuire à la santé. » Qui sait si d'ici quelques années les vendeurs de portables ne se verront pas imposer d'apposer cet avertissement sur les GSM. Avec, à la clef, des images de tumeurs au cerveau en guise d'image d'alerte réjouissante.

En tout état de cause, l'impact des antennes de stations relais de mobilophonie, vecteurs du bain électromagnétique dans lequel nous marinons en permanence, a fait l'objet ces deux dernières années d'une série d'études « indépendantes » des plus préoccupantes pour la santé humaine. Nous sommes à mille lieues des résultats globalement négatifs et du discours rassurant des études opposées par les opérateurs.

*« Il n'est pas inintéressant de remarquer l'influence potentielle de la source de financement sur les résultats, comme le démontre pour la première fois l'étude Huss qui vient de sortir sur le sujet »,* expose Jean-Luc Guilmot, administrateur de l'association Teslabel. Sensible à ces questions, ce bioingénieur vient de passer six mois à éplucher 300 études sur cet épineux problème. La substantifique moelle de cet imposant travail est accessible sur un nouveau site dont le parti pris pour l'application du principe de précaution est clair (1).

*« Une trentaine d'études épidémiologiques sur l'incidence d'antennes-relais sur la population mettent en évidence des effets négatifs sur la santé animale et humaine ou sur le bien-être, poursuit Jean-Luc Guilmot. Ces études montrent des effets de perturbation du sommeil, de fatigue, d'irritabilité, de problèmes cardiovasculaires, hormonaux, de changements au niveau de la formule sanguine, de modification de l'activité électrique du cerveau, voire chromosomique... »*

### Le GSM suscite toujours la polémique

Le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC) et la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) soulignent mardi, dans deux communiqués distincts, que le site .infogsm.be fournit une information neutre, objective et officielle sur la sécurité de la téléphonie mobile.

Ces organisations réagissent ainsi aux articles faisant suite aux études traduites et analysées par le bio-ingénieur belge Jean-Luc Guilmot sur les effets nuisibles des antennes GSM. Ces articles sont jugés "alarmistes" par la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC). Le CRIOC et la CSC souhaitent mettre en garde la population contre des informations "prétendument scientifiques" qui circulent à une semaine des élections communales. "On s'attendait à ce que les antennes GSM deviennent un sujet épineux à l'approche des élections", affirme Christophe Courouble de la CSC. "Certains articles sèment la panique dans la population alors qu'il n'y a pas lieu de semer la panique. Scientifiquement, rien ne prouve que les GSM créent des dangers", dit-il.

Au CRIOC, on fait référence à l'OMS et à la CSC comme principales sources crédibles d'information. Le

N'en jetez plus ? Fil conducteur de toutes ces études, des effets conséquents sur la santé de groupes d'habitants ont été mesurés alors que le niveau des champs électromagnétiques était parfois en dessous des normes des pays les plus sévères. « *Dans le cas de l'étude Hutter, réalisée voici peu en Autriche, des troubles de santé apparaissent dès 0,1 V/m, la limite la plus basse jamais aussi clairement mise en évidence dans une étude* », remarque notre interlocuteur.

Plus inquiétant encore, le lien entre l'exposition des riverains à des antennes relais de téléphonie mobile et l'augmentation élevée du risque de cancers est établi dans plusieurs cas (Saint-Cyr-l'École en France, Usfie en Israël...), rapporte le docteur Roger Santini, dans une synthèse réalisée sur l'état de la question.

C'est aussi le cas de l'étude Eger réalisée auprès de 1.000 patients des médecins de la ville de Naila, en Allemagne. Les résultats montrent que la proportion de nouveaux cas de cancer est significativement plus élevée parmi les patients qui ont vécu les 10 dernières années à une distance inférieure à 400 mètres des sites d'émetteurs cellulaires. Les auteurs constatent encore que le risque relatif de contracter un cancer a triplé entre 1999 et 2004.

Alors que la communauté scientifique a multiplié les appels à la prudence, le gouvernement fédéral adoptait l'an dernier des normes sept fois plus élevées (20,6 volts par mètre) que celles recommandées par le Conseil supérieur d'hygiène (3 V/m). À l'Institut belge des postes et des télécommunications, on remarque que plus de 80 % de stations émettent en dessous de 3 volts par mètre. Mais même ces 3 volts apparaissent trop élevés pour de nombreux acteurs qui prônent un maximum de 0,6 volt dans l'état actuel des connaissances.

« *Une prise de conscience de la dangerosité de la technologie employée dans la téléphonie mobile est urgente*, concluait en mai Roger Santini, décédé depuis lors, dans son dernier article consacré à la question. *Il convient dès à présent d'appliquer le principe de précaution et de mettre en oeuvre d'autres mesures de radioprotection.* »

(1) [www.001.be.cx](http://www.001.be.cx)

## REPÈRES

**Les normes d'émission.** En Belgique, 20,6 volts par mètre pour une antenne de 900 mhz ; en Italie, 6,1 v/m, au Luxembourg, 3 v/m ; en Suisse, 0,5 v/m, en Toscane, 0,6 v/m ; à Paris, 2 v/m. L'Europe recommande 41 v/m. Au Pays-Bas, il n'y a pas de normes mais 50 villes et communes ont adopté un moratoire en attendant des normes. A Strasbourg, plus aucune nouvelle antenne n'est autorisée. En France, une proposition de loi vise à interdire l'implantation de stations-relais dans un rayon de 300 mètres autour des lieux habités. En Suède, des « zones blanches » de faible niveau d'exposition (0,1 v /m) ont été créées.

**Infos.** Teslabel, BP. 89, 1170 Bxl. Tél : 02.673.12.01, [www.teslabel.be](http://www.teslabel.be).

Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, [www.criem.org](http://www.criem.org) ;

[www.001.be.cx](http://www.001.be.cx) ;

[www.next-up.org](http://www.next-up.org) ;

[www.eumwa.org](http://www.eumwa.org) ;

[www.bipt.be](http://www.bipt.be)

centre estime qu'il faut "voir les différents points de vue" qui sont rassemblés sur le site du CSC, [.infogsm.be](http://.infogsm.be). "On n'a pas de recul suffisant car la technologie GSM est nouvelle", estime Christophe Courouble. "On a eu la même problématique avec le micro-onde", dit-il. C'est surtout l'utilisation du GSM au volant qui est dangereux, rappelle de son côté le CRIOC.

(d'après Belga)

## « On manque beaucoup de prudence »

### ENTRETIEN

P résident de l'Association européenne micro-onde, le professeur émérite André Vander Vorst (UCL) est membre des Conseils de santé en Belgique et aux Pays-Bas.

#### **De nouvelles études révèlent des risques pour la santé liés aux antennes-relais...**

Ces antennes constituent un risque, c'est incontestable. La difficulté, c'est de mesurer ce risque quantitativement.

#### **Parmi les risques, ces études évoquent des taux de cancer plus élevés...**

Les médecins et physiologistes estiment que si une nouvelle source de cancer apparaît, la détection de tumeurs ne sera possible qu'après au moins dix ans et peut-être quinze ou vingt. Le GSM a été introduit dans notre pays en 1994 et s'est fortement répandu à partir de 1998-1999. C'est après 2013 que l'on pourra dire si le nombre de tumeurs en rapport avec ce nouveau risque est significatif au plan statistique.

#### **Les associations demandent de rabaisser des normes de 20,6 à 0,6 volt par mètre.**

Il faut revoir les normes à la baisse compte tenu des facteurs de risques évoqués. Mais il faut s'entendre sur ce chiffre de 0,6 V/m, qui a l'air magique. Le Conseil de santé et d'hygiène a recommandé par deux fois au gouvernement une norme de 3 V/m précisant qu'il s'agissait d'une valeur maximale calculée en tenant compte de l'ensemble des émissions dans la bande de fréquence considérée. Les 0.6 V/m de Salzbourg ne concernent qu'une valeur moyenne, pas même calculée sur 24 heures mais sur une année et ne concernent que les émissions GSM d'autre part.

#### **La proposition du Conseil de santé tient-elle compte d'autres facteurs de risques que l'effet thermique sur le corps humain ?**

La norme belge part d'une recommandation que l'OMS a formulée en 1993 avant que le GSM n'apparaisse. Cette recommandation cite l'effet thermique de « moins de 1 C » observé sur le corps humain après une exposition de 30 min. La norme belge a divisé cet effet par 50, limitant l'augmentation de température à 2 centièmes de degré. En recommandant 3 V/m, le Conseil de santé divise encore la puissance par cinquante, ce qui signifie que d'autres facteurs de risque sont pris en compte...

#### **Vous faites valoir le principe de précaution ?**

C'est une notion politique, voire juridique ou judiciaire. Pour ma part, je trouve que l'on manque beaucoup de prudence. Certaines études témoignent clairement de ce que le risque actuel paraît plus élevé que ce que l'on a imaginé il y a cinq ans.